



Département de la Savoie  
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU  
CANTON DE LA CHAMBRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Date de convocation  
Le 14 mars 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le **VINGT-CINQ MARS**

Le Conseil légalement convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à  
Notre-Dame-du-Cruet, sous la présidence  
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Nombre de délégués

. en exercice : **27**  
. présents : **23**  
. votants : **27**

**Présents** : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, LAZZARO, LE ROUX, MORVAN, ROCHETTE

**Absents excusés** : Monsieur Gérard BORDON  
Monsieur Christophe JAL  
Monsieur André TOGNET  
Monsieur Bertrand MONDET

procuration à Monsieur Philippe GIRARD  
procuration à Madame Joëlle CARRON  
procuration à Monsieur Dominique LAZZARO  
procuration à Monsieur Christian ROCHETTE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Dominique LAZZARO

**OBJET : Résidence les Cordeliers-Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle : demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Le Président informe l'assemblée que la Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient et accompagne la création des maisons de santé pluriprofessionnelles, dans la mesure où elles représentent un facteur d'attractivité pour les professionnels de santé.

La maison de santé intégrée à la résidence les Cordeliers, permettra de répondre aux nouveaux besoins de santé de la population, et contribuera à une meilleure efficacité de l'offre de soins.

Le montant des travaux de création de la maison de santé pluriprofessionnelle, comprenant la partie rénovation de l'existant et la construction de l'extension, est évalué à 1 981 942 € HT.

Le Président propose au conseil communautaire de solliciter auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes, une subvention d'aide à l'investissement à hauteur du plafond d'aide fixé à 250 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, une subvention de 250 000 € au titre des travaux de construction de la maison de santé pluriprofessionnelle, dont le coût est estimé à 1 981 942 € HT,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024,
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour signer tous les documents nécessaires.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 073-247300361-20240325-2024\_DELIB\_28-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,  
Dominique LAZZARO

Le Président,  
Bernard CHENE

Communauté de Communes  
du Canton de La Chambre

39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES  
Tél. : 04 79 56 26 64

Mail : comcomcc@orange.fr - site internet : <http://www.la4c.fr>